

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

**Action 2 : Valorisation et promotion des métiers de l'accueil individuel du jeune enfant**

Diagnostic initial	Public cible
<p>300 enfants de 0 à 2 ans allocataires Caf dont 94,3% ont des parents actifs dont 67,9% occupent un emploi, 313 enfants de 3 à 5 ans dont 95,8% ont des parents actifs Donc des besoins potentiels de garde en journée pour les tout-petits et sur les temps périscolaires pour les 3-5 ans Des parents obligés de faire garder leurs enfants hors du territoire communautaire par manque de réponses Un seul Etablissement d'accueil du jeune enfant qui propose 14 places (Vibraye) 4 MAM fonctionnent sur le territoire (2 à Lavaré, 1 à la Chapelle Huon et 1 à Val d'Etangson) Un territoire susceptible d'offrir des emplois et donc d'accueillir de nouvelles familles avec des besoins de garde de leurs jeunes enfants.</p> <p>L'enjeu des modes de garde pour les enfants de moins de 3 ans reste important en termes d'attractivité du territoire. A ce jour, l'offre d'accueil proposée par les assistants maternels est majoritaire sur le territoire. Néanmoins, ce mode d'accueil est en baisse et en pleine évolution au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la baisse constante du nombre des assistants maternels depuis 2017</li> <li>- des nombreux départs en retraite à venir (60% des assistants maternels ont plus de 50 ans)</li> <li>- de l'évolution des pratiques des assistants maternels qui souhaitent modifier leurs conditions de travail notamment en constituant des maisons d'assistants maternels (MAM) leur permettant de ne plus exercer à</li> </ul>	<p>Candidats potentiels à l'agrément d'Assistant maternel Public élargi aux personnes en recherche d'emploi ou de reconversion et sensibles aux métiers de la petite enfance</p>

<p><i>domicile, mais également pour certains la volonté de limiter leur amplitude horaire.</i></p> <p><i>Evolution de l'accueil périscolaire (diminution des dérogations pour scolaires)</i></p> <p><i>Le maintien d'une offre d'accueil individuel est un enjeu important pour le territoire qui doit donner lieu à une réflexion globale sur la valorisation du métier d'assistant maternel permettant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>De maintenir l'accompagnement du RPE auprès des professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant</i></li> <li>- <i>De maintenir dans l'emploi les professionnels actuels</i></li> <li>- <i>De promouvoir le métier afin de garder un niveau d'offre d'accueil individuel indispensable.</i></li> <li>- <i>De maintenir l'employabilité des parents du territoire qui pourraient faute de places d'accueil être amenés à renoncer à leurs emplois</i></li> </ul>	
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Promouvoir et valoriser le métier d'assistant maternel et des métiers de la petite enfance :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>en communiquant sur les aides à l'installation possibles,</i></li> <li>- <i>en informant les assistants maternels en cours d'agrément sur les besoins des familles notamment en termes d'horaires atypiques,</i></li> <li>- <i>en informant les assistants maternels/candidats, des possibilités de travail en Maison d'Assistants Maternels notamment sur les secteurs en tension pour lesquels un accompagnement spécifique aux porteurs de projet pourrait être proposé,</i></li> <li>- <i>en encourageant les complémentarités entre modes de garde individuel et collectif</i></li> <li>- <i>en organisant des actions de valorisation du métier d'assistant maternel (SNPE, forum métiers...).</i></li> <li>- <i>en renforçant le rôle d'observatoire des modes d'accueil du jeune enfant sur le territoire</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Participation et initiation d'action de promotion et valorisation du métier (groupe de travail, forum métier, Journée Nationale des AMs,...)</i></li> <li>- <i>Evènementiels du RPE (soirées d'information, SNPE...)</i></li> <li>- <i>mise en réseau des professionnels souhaitant exercer en MAM</i></li> <li>- <i>impulser l'implication des professionnels exerçant déjà sur le territoire</i></li> </ul>
<p><b>Services mobilisés et responsables de l'action</b></p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p>
<p><i>CCVBA : RPE</i></p>	<p><i>Durée de la CTG</i></p> <p><i>Maintien et poursuite des missions</i></p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Stabilisation du nombre d'assistants maternels sur le territoire</i></li> <li>- <i>Augmentation du nombre de demandes d'agrément</i></li> <li>- <i>Une réponse en accueil individuel adaptée aux besoins des familles</i></li> </ul>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<i>CAF, Communes, DEPARTEMENT (PMI et BEA), ... Services de la CCVBA</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Nombre d'actions de promotion du métier organisées/Nombre de participants aux actions</i></li><li>- <i>Evolution de nombre d'assistants maternels agréés et en activité sur le territoire</i></li><li>- <i>Nombre de nouveaux agréments et évolution</i></li><li>- <i>Nombre de MAM et évolutions</i></li></ul>